

## UNE ASSEMBLÉE QUI CÉLÈBRE...

**Olivier Bauer**

---

Dernière version « auteur » de l'article : Bauer, O. (2007). Une assemblée qui célèbre. *Vivre et célébrer. Revue de pastorale liturgique et sacramentelle*, 41(192), 9-12.

---

Je propose ici les réflexions d'un théologien réformé — cela signifie que mes convictions sont, dans l'ordre, chrétiennes, protestantes et dans la ligne des réformateurs Zwingli, Calvin et Knox — sur des assemblées protestantes et des célébrations protestantes<sup>1</sup>. J'ai l'audace de penser que cette perspective quelque peu décalée peut être intéressante pour des lecteurs catholiques. Et la rédaction de *Vivre et Célébrer* semble partager cet avis, puisqu'elle m'a confié cet article ! je vais donc tour à tour définir ce que « assemblée » et « célébrer » peuvent signifier, dans une perspective protestante.

### 1. Deux expériences récentes

J'ai récemment vécu deux expériences contrastées. En février et mai dernier, j'ai participé à deux cultes dans des églises réformées à Paris. J'ai été frappé par la place que le pasteur y tenait. C'est bien simple, il était omniprésent. Il faisait tout. Il était partout, tout le temps ! À lui seul, il prenait en charge la liturgie, la prédication, les annonces et la communion. Et dans l'un des cas, c'est encore lui qui accompagnait à la guitare les chants de l'assemblée. Seconde expérience : depuis septembre 2006, je participe aux cultes mensuels de la communauté protestante malgache de Montréal. Ils sont, sauf exception, présidés par des laïques bénévoles qui prennent en charge la liturgie, les lectures bibliques et les annonces. Les chants et la musique sont l'affaire de l'assemblée, de l'organiste et d'une chorale. La prédication revient tantôt à des laïques, tantôt à des pasteurs. Seule la cène requiert la présence d'un pasteur.

---

<sup>1</sup> Quand on parle de protestantisme, un pluriel indéfini est toujours de rigueur !

Je n'ajoute rien. Ces deux expériences me semblent éloquentes. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en théologie pour savoir quel culte — à Paris ou à Montréal ? — correspond au modèle d'une assemblée qui célèbre...

## 2. Assemblée

Il peut parfois être utile d'ouvrir un dictionnaire pour vérifier le sens exact des mots. Ainsi pour le terme « assemblée », mon Petit Robert — édition de 1996 — donne deux définitions, l'une plus générale — « action de réunir plusieurs personnes en un même lieu pour un motif commun » — l'autre plus spécifique — « réunion des membres d'un corps constitué ou d'un groupe de personnes régulièrement convoqués pour délibérer en commun d'affaires déterminées, particulières ou publiques ». Voyons ce que ces deux définitions valent lorsqu'on les applique au culte.

L'assemblée qui célèbre correspond presque exactement à la première définition : un culte — comme une messe — réunit plusieurs personnes pour un motif commun. Le dictionnaire songeait d'ailleurs probablement, puisqu'il poursuit en indiquant une acception très spécifique — « ensemble des fidèles présents à la messe » — et cite comme exemple « les réponses de l'assemblée au prêtre »<sup>2</sup>. Cette définition de l'assemblée me convient. Je formule cependant deux remarques. Premièrement, l'existence d'un véritable motif commun qui réunirait l'assemblée me paraît parfois douteuse, sauf à le définir très largement. Et deuxièmement, l'unité de lieu — pas plus que celle de temps — ne me semble encore requise, depuis que les moyens de communication permettent de réunir plusieurs assemblées en plusieurs lieux et dans différents moments pour célébrer la même célébration.

De la seconde définition, l'assemblée cultuelle reprend certainement l'aspect de convocation.

L'assemblée qui célèbre ne le fait pas de sa propre volonté. Elle répond à une invitation, non pas celle d'une communauté ou d'une Église, mais celle de Dieu lui-même. Les théologiens le rappellent : « Le culte n'est pas d'abord louange de Dieu ; il est d'abord Dieu avec nous, Dieu qui nous appelle et nous convoque. Dieu est le premier acteur du culte »<sup>3</sup>. Et les liturgies traduisent cette conception dans leurs textes. La liturgie de l'Église réformée de France propose d'ouvrir le culte par ces mots : « La grâce et

---

<sup>2</sup> Deux remarques sur cette définition : un protestant aurait apprécié qu'il soit écrit « présents à la messe ou au culte », mais visiblement le Petit Robert reste le produit d'une France beaucoup plus catholique qu'elle ne le croit. En parlant de la réponse de l'assemblée, le Petit Robert, sans avoir l'air d'y toucher, esquisse une théologie de la célébration. Pour ma part, j'aimerais que l'assemblée fasse plus que répondre...

<sup>3</sup> Laurent GAGNEBIN, « ouverture du culte », dans *Le culte protestant*, Henry MOTTU et Olivier BAUER (éd.), Lausanne, 2<sup>e</sup> supplément aux Cahiers de l'IRP, 2001, p. 48.

---

la paix vous sont données de la part de Dieu notre Père et de Jésus-Christ notre Sauveur. Le Seigneur nous appelle. Le Seigneur nous rassemble. Le Seigneur nous unit. Il est présent parmi nous<sup>4</sup> ».

### 3. Célébrer

J'aime à penser qu'un martien qui visiterait la terre et qui prendrait du temps pour assister à une messe catholique et à culte protestant — on peut toujours rêver ! — jugerait les deux célébrations presque identiques. Certes, il percevrait certainement quelques différences quant au décor, aux habits des officiant-e-s, au genre de pain, à quelques gestes ou quelques postures. Mais lorsqu'on lui expliquerait que les Églises chrétiennes se sont divisées, déchirées, parfois massacrées pour ces détails, il aurait certainement du mal à en comprendre la raison. Il faut dire que messe et culte partagent tant de points communs. Catholiques et protestants — comme les orthodoxes, comme les anglicans — organisent une célébration publique et communautaire. Tous deux privilégient le dimanche matin et les jours des fêtes chrétiennes. Tous deux la tiennent à l'intérieur d'un bâtiment. Tous deux confient l'animation à des officiant-e-s. Tous deux utilisent un langage rationnel. Tous deux font alterner paroles et musiques. Tous deux lisent des passages de la Bible. Tous deux font manger du pain et boire du vin au cours de la célébration. Je m'arrête là et vous laisse compléter la liste des similitudes et des ressemblances.

Bien sûr, il existe des différences dans la manière dont catholiques et protestants conçoivent et animent leurs célébrations. Après tout, leurs perceptions de la révélation de Dieu ne sont pas identiques et leurs manières d'y réagir diffèrent. Personne ne s'étonnera que les célébrations reflètent ces différences. Mais les différences — je tiens à le rappeler — apparaissent sur le fond d'une célébration commune. Et c'est précisément parce que les célébrations sont semblables que les différences deviennent importantes, qu'elles prennent une valeur théologique. N'ayant ni l'envie, ni la place, ni l'envie d'en dresser ici un inventaire exhaustif, je me contenterai de souligner trois particularités du culte protestant qui concernent directement la question de l'assemblée qui célèbre.

- a) Dans une perspective protestante, il n'existe pas d'Église hors de l'assemblée qui célèbre. C'est ce qu'affirme très clairement et très massivement la « Confession de foi de La Rochelle », l'un des textes fondateurs du protestantisme français. « Nous affirmons que là où la Parole de Dieu n'est pas reçue et où l'on ne se met nullement en peine de s'y soumettre, et là où il n'est fait

---

<sup>4</sup> *Liturgie* de l'Église réformée de France, adoptée au Synode national de Mazamet en 1996. La liturgie est disponible sur le site de l'Église réformée de France : [http://www.eglise-reformee-fr.org/article.php?id\\_article=297](http://www.eglise-reformee-fr.org/article.php?id_article=297) (31 mai 2007).

aucun usage authentique des Sacrements, on ne peut estimer qu'il y ait quelque Église<sup>5</sup> ». Je souligne l'utilisation d'une formule négative — qui vise évidemment à discréditer l'Église catholique —, la valorisation de la prédication et des sacrements que sont le baptême et la cène — même si la cène n'a jamais été indispensable à la célébration du culte — et l'accent mis sur la réception — il ne suffit pas que la Parole de Dieu soit annoncée, mais il faut encore qu'elle soit reçue et que l'on s'y soumette. La théologie protestante l'affirme clairement, mieux le revendique : c'est l'assemblée célébrante qui génère l'Église.

- b) La théologie protestante considère que le ministère pastoral appartient au bien-être de l'Église, non pas à son être. Un-e pasteur-e est utile, mais pas indispensable. Et la célébration ne requiert pas sa présence. Théologiquement, n'importe qui peut remplir n'importe quelle fonction dans le culte, n'importe qui peut endosser n'importe quel rôle liturgique. Théologiquement, les laïques peuvent aussi bien prêcher, que célébrer la cène, annoncer le pardon, bénir l'assemblée, etc. J'écris « théologiquement », parce qu'il n'en va pas toujours ainsi dans la réalité. En pratique, les Églises protestantes ont tendance à réserver la prédication et surtout la célébration de la cène aux seul-e-s pasteur-e-s. Je ne peux m'empêcher de penser que si la préférence pour une prédication pastorale peut être motivée par les compétences théologiques du pasteur, la propension à lui confier le monopole de la cène repose sur une sacralisation — que j'estime malheureuse — de sa fonction.
- c) Ma troisième remarque porte sur la forme même du culte protestant. Il existe deux grandes manières de le concevoir : l'une plus contraignante et l'autre plus souple. Le choix de l'une ou de l'autre dépend en grande partie, du rôle réservé à l'assemblée. Ou peut-être qu'il le conditionne. Pour le dire massivement, même si cela peut paraître étonnant, plus la forme du culte est contraignante et plus l'assemblée est célébrante ! Je m'explique. Si le culte suit une trame fixe — celle que donne par exemple un recueil de liturgie —, des laïques, sans formation théologique, peuvent le célébrer. Mais en revanche, quand la conception du culte est laissée à la libre initiative de l'officiant, les laïques hésiteront à revendiquer les compétences ou les charismes exigés. Ces deux tendances se retrouvent dans les deux expériences que j'ai citées en ouverture. En faisant du pasteur un virtuose, seul capable de concevoir le culte et de le célébrer,

---

<sup>5</sup> *Confession de foi de La Rochelle*, adoptée par le Synode national des Églises réformées de France en 1571, article 28. Aix-en-Provence, Éditions Kerygma, 1988, p. 50. La définition reprend un article de la Confession d'Augsbourg, texte de référence pour les luthériens.

---

les cultes parisiens privent l'assemblée du rôle qui devrait lui revenir. Au contraire, le culte malgache, parce qu'il s'inscrit dans une tradition bien établie, permet à l'assemblée de remplir son rôle de célébrant<sup>6</sup>.

## 4. Conclusion

J'ai volontairement négligé un aspect de la définition que le Petit Robert donne du terme « assemblée », celui de « la réunion d'un groupe de personnes pour délibérer en commun d'affaires déterminées, particulières ou publiques ». Mais ce n'était que momentané ! Car l'assemblée qui célèbre — pour être vraiment une assemblée qui célèbre — devrait aussi reprendre cette idée. Certes, le culte n'est pas une assemblée générale de l'Église et il serait malvenu de le transformer en séance parlementaire. Mais si nous voulons faire de l'assemblée un célébrant, nous devons lui reconnaître le droit de délibérer des affaires cultuelles que sont — pour faire court — les manières dont Dieu se révèle et celles dont les êtres humains réagissent à cette révélation.

En tant que théologien réformé, je crois qu'il n'y a d'Église que lorsqu'il y a une assemblée qui célèbre et qu'il n'y a d'assemblée qui célèbre que lorsque l'annonce de la Parole de Dieu et la célébration des sacrements est partagée entre tous les membres de l'assemblée.

---

<sup>6</sup> J'ajoute que cela ne signifie pas que l'assemblée ne peut s'affranchir de la tradition, en fonction des compétences, des charismes et de l'expérience des officiant-e-s laïques.